



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déchets amiantés

Question écrite n° 17131

Texte de la question

Mme Annie Chapelier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la problématique des déchets amiantés. Malgré l'interdiction de fabrication et de consommation de l'amiante depuis 1997, la législation actuelle laisse courir un risque à la population. Les risques de contamination professionnelle et environnementale consécutives à l'inhalation ou à l'enfouissement des déchets sont prégnants. En France, 90 % des bâtiments construits avant 1997 contiennent de l'amiante (HLM, hôpitaux, écoles, bâtiments publics). À ce titre, seulement 2 % des déchets d'amiante sont traités en France, il reste sur le territoire plus de 200 000 tonnes d'amiante floqué et 20 millions de tonnes de fibrociments. À cela s'ajoute la question de la collecte des déchets amiantés. Dans sa circonscription nombreux sont les artisans, les particuliers et même les entreprises qui lui font part du problème lié à l'évacuation des déchets amiantés. En effet, les déchetteries qui proposent ce service sont trop peu nombreuses ou alors sont uniquement ouvertes aux professionnels. En conséquence du refus de collecter ces déchets, les citoyens se retrouvent sans recours possible et sont malheureusement tentés de déposer les déchets dans la nature créant ainsi des décharges sauvages. Les entreprises habilitées à l'élimination de ces déchets acceptent uniquement des chantiers avec de grosses quantités. L'amiante n'est pas un problème du passé, c'est un enjeu de santé publique actuel dont la résolution ne parviendra que dans longtemps. Et on ne peut exiger des citoyens des comportements vertueux que s'ils ont des possibilités vertueuses. Elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation et lui demande s'il envisage l'obligation pour les déchetteries de collecter les déchets amiantés, même pour les particuliers et quel que soit le volume en question.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Chapelier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17131

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1548

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)